



Comité départemental de cyclotourisme de l'Isère

Fédération Française de Cyclotourisme



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME



Courriel : departement38-presidence@ffvelo.fr

Site Internet : <http://cyclo38ffct.org>

Tél. : 06 46 04 08 78



ADRESSE POUR CORRESPONDANCE

Pascale MOUTON

Commission Calendrier

Maison des Sports – 7 rue de l'Industrie

38327 EYBENS Cedex

Mail : departement38-calendrier@ffvelo.fr

Tél : 07 81 39 82 15

EYBENS, le 30 Mai 2021

Calendrier 2022

Quelques Rappels sur les Règles d'élaboration du calendrier 2022 :

• **TARIFS :**

- *Il faut au minimum 2€ d'écart entre la participation des licenciés FFVélo et les autres*
- *Possibilité, pour les moins de 18 ans non FFCT de prévoir un tarif d'inscription*

• **DATE :**

- *Compte tenu de la situation sanitaire, les cyclomontagnardes sont à nouveau reportées d'une année. En conséquence, le calendrier 2022 se fera en fonction de celui de 2021 (et non 2020).*
- *Merci de vous conformer à la fiche de concordance des dates 2021/2022 : chaque club est propriétaire de sa date et ne peut en changer.*
- *En cas d'inscription d'une nouvelle randonnée, choisir une date libre en se référant au calendrier 2021(version 5)*
- *Si des litiges se font jour, ils doivent être traités avant fin juillet 2021 directement entre les clubs concernés et avec copie au responsable calendrier.*

DATES POUR LA MISE EN PLACE DU CALENDRIER CODEP 2022

- **Début Juin 2021 :** Mise en ligne sur le site Internet du CODEP 38 du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2022 et envoi par internet aux présidents, secrétaires et correspondants des clubs de la fiche d'inscription, de la concordance des dates 2021/2022 et du règlement pour le calendrier 2022.

- **18 Juillet 2021** : Date limite de retour du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2022, par courriel au Responsable Calendrier.
- **Fin Juillet 2021** : Le pré calendrier sera adressé aux clubs par courriel.
- **Septembre 2021** : Envoi du calendrier définitif 2022

INSCRIPTION DANS OIN

- **Dès l'information envoyée par mail (courant septembre)**, les clubs **devront saisir eux-mêmes** leurs manifestations dans OIN directement sur leur espace Intranet du site de la FFCT (utiliser les accès et codes donnés pour les réa-filiations et les prises de licences).

Nota : Les clubs ayant des randonnées permanentes, devront également les enregistrer.

- **Il est impératif de respecter la date butoir donnée : 10 novembre 2021**

Pour ceux oubliant cette saisie ou la faisant trop tard, leur randonnée ne figurera ni dans OIN et ni dans l'annuaire du CoReg qui est une extraction de OIN (**le CODEP ne se substituera plus aux clubs pour saisir les randonnées**).

Les validations CODEP et Ligue ne se feront plus à compter de cette date.

Attention aux tarifs (voir plus haut)

Attention à bien inscrire les mêmes éléments sur OIN et sur la fiche calendrier
(Responsable de la manifestation, kilométrages, horaires...)

- Le CODEP38 validera les manifestations enregistrées par les clubs après vérification des éléments indiqués dans la version définitive du calendrier 2022. En cas de divergence, contact sera pris avec le club concerné pour régler le litige.
- Début Décembre 2021 : envoi du calendrier 2022 CoDep 38, version nouvelle et définitive.
- A compter de cet envoi, il n'y aura plus de saisie des randonnées dans OIN et donc plus de validation CoDep.

ADRESSER VOS ENVOIS :
departement38-calendrier@ffvelo.fr

AVANT LE 18 juillet 2021
(Date butoir pour la prise en compte de vos inscriptions)

Cordialement et sportivement.

Pascale MOUTON
Responsable Commission Calendrier CoDep 38